



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune d'HESDIN  
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le trente mars deux mil vingt-deux.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

**Absents excusés** : Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHE

**Procurations** : M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX,  
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

**Absent non excusé** : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 19 (17 présents et 2 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h57

**Objet : Subvention au CCAS pour l'année 2022**

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation financière de la Commune d'Hesdin au CCAS de la Commune pour un montant de 25 000,00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **D'ACCORDER une participation financière de 25 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'Hesdin,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre le mandat au profit du CCAS.**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

N'ont pas pris part au vote : 6

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le cinq avril deux mil vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Matthieu DEMONCHEAUX.

